

Le réseau des RPE de Haute-Garonne compte plus de 80 relais.

Les RPE de Terres du Lauragais sont un service gratuit, intercommunal, agréé et soutenu financièrement par la CAF et la MSA.

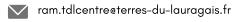




CONTACTS

RPE Centre

(Villefranche et alentours)





06.71.53.33.22 / 07.71.75.97.04

RPE Sud

(Nailloux et alentours)



ram.tdlsud@terres-du-lauragais.fr



06.81.63.12.47/ 06.31.26.38.07

RPE Nord

(Caraman et alentours)



ram.tdlnord@terres-du-lauragais.fr



06.85.29.25.95 / 05.61.83.33.81 / 05.82.95.55.88



Les Relais Petite Enfance



Pour les parents

- Informations sur **tous les modes d'accueil** de l'enfant présents sur le territoire.
- Précisions sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s.
- Explications sur la relation contractuelle avec le salarié, assistant maternel agréé ou employé à domicile, basée sur la confiance mutuelle.
- Informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celles de la Caf.

Pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel ou de leur garde à domicile

Tout en bénéficiant d'un accueil individualisé par leur garde à domicile ou au domicile de leur assistant maternel, les enfants, accompagnés par ces derniers, peuvent venir goûter au plaisir de la vie sociale en toute sécurité.

Les relais proposent des animations collectives favorisant l'éveil de l'enfant et des moments de jeux libres pour lui permettre d'expérimenter la vie en groupe.

Les animateurs responsables du relais

- Agissent en complémentarité avec les partenaires du territoire, tels que les services de PMI, les établissements d'accueil du jeune enfant, les bibliothèques...
- Organisent un accueil personnalisé de qualité: confidentialité et neutralité, respect du bien-être de l'enfant, professionnalisation de l'accueil du jeune enfant.
- Orientent, pour les cas particuliers, vers les services spécialisés: DDETS Occitanie, Ursaff-Pajemploi, Caf, PMI, syndicats employeurs ou salariés, associations professionnelles.



Pour les professionnels de l'accueil individuel

- Mise en relation avec des parents recherchant un mode d'accueil individuel.
- Informations d'ordre général sur le statut, les droits et devoirs...
- Écoute, échange et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne.
- Rencontres, débats, promotion de la formation continue.
- Accompagnement des candidats à l'agrément dans la constitution du dossier de demande d'agrément et dans la connaissance de la profession.
- Accueil et accompagnement des gardes à domicile.
- Avec les entants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres...